



AFFAIRE DU TERRAIN DE LA SAINTE-FAMILLE Le Progrès du 12 avril 1973

VILLEURBANNE

AUX BUERS : Peut-on sauver la « Sainte Famille » ? la dernière plaine de jeux des enfants du quartier

La « Sainte Famille » aux Buers, c'est d'un côté un terrain vague où le rouge cydonia du Japon et le jaune foraythia célèbrent le printemps, en même temps qu'une bande de gamins, pleins de sève, et de l'autre, un gros bulldozer jaune qui a commencé à défoncer le sol et que les gamins du quartier bombardent de cette terre qu'ils croyaient promise à leurs jeux.

C'est aussi, dérision, un ouvrier qui, en attendant le coup de bélier du bulldozer commence à démolir une baraque avec un poignçon et un marteau.

Vu par les associations du quartier le terrain de la Sainte Famille, est plus encore : « Ce n'est pas un stade comme les autres. C'est une « prairie ouverte » où peuvent s'ébattre, en toute liberté, aussi bien les footballeurs chevronnés que les petits qui ont besoin de se rouler dans l'herbe. Il n'y a ni gardien, ni pelouse interdite. La Sainte Famille est notre dernière plaine de jeux ».

C'est ce qu'ont proclamé hier, les représentants de ces associations (Association syndicale des familles, Comité de quartier des Buers, Comité de quartier de Saint-Jean, Conseil des parents d'élèves des trois groupes scolaires, éducateurs de prévention, Maison sociale de Croix-Luizet) qui ont occupé le terrain vague.

Dans le plus grand secret

M. Barraud, porte-parole des associations du quartier des Buers, a posé le problème :

« D'un côté un stade 11 500 m² propriété de la municipalité et un verger, « plaine de jeux » pour les gosses, ainsi que des immeubles vétustes à l'abandon. De l'autre, un promoteur qui a acquis cinq mille mètres carrés de ces terrains vagues pour construire un immeuble de neuf étages ».

Et un projet de la municipalité de Villeurbanne de construire une école maternelle sur le terrain de football.

Dès le 29 septembre 1972, le permis de construire était ac-

cordé à un promoteur qui a obtenu une dérogation pour réaliser cet immeuble de neuf étages, dépassant les règles du plan municipal d'urbanisme.

« L'occupation de cet unique terrain de jeux offert à nos gosses, se fait dans le plus grand secret, protestent les parents : aucun avis de construction n'a été placé sur le chantier qui ne comporte ni protection, ni barrière, pourquoi cette absence de publicité ? D'autre part le bulletin municipal qui annonçait l'obtention du permis de construire n'est paru que le 12 février dernier, après le commencement des travaux. C'est-à-dire trop tard pour que les associations puissent mettre opposition ».

animation de quartier commence à se dessiner. Faire disparaître ce stade et envoyer les joueurs à l'école fixe sur un autre terrain, éloigné ce serait enlever aux jeunes l'extraordinaire chance de « se préparer à leur vie d'adultes responsables ».

« L'école maternelle ajoutent les parents, peut très bien être implantée dans le groupe scolaire de Croix-Luizet. Il faut conserver ce stade où la municipalité possède le moyen d'encourager les activités du tiers temps pédagogique des écoles. Jusqu'à présent les classes du groupe Jean-Moulin ne disposent officiellement que du stade des Peupliers (45 minutes de trajet) Château-Gaillard se voit

proposer le parking de la Maison des sports. En conséquence de nombreuses classes n'avaient d'autres possibilités que de se rendre sur le terrain de la Sainte-Famille qui était propriété privée ».

En février dernier, le docteur Bardy, ex-conseiller municipal de Villeurbanne avait d'ailleurs annoncé les lendemains « terribles » de la privation du terrain de la Sainte-Famille pour les gosses des Buers :

« Il ne faut pas que les enfants perdent la jouissance de ce terrain sauvage. Depuis longtemps, les enseignants savent que de tels terrains sont nécessaires pour éviter de faire d'eux des « brûleurs d'école ».

L.M.



Les parents occupent le dernier terrain vague des Buers. Est-ce la fin des jeux sauvages